

Accent™ IS Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/18/2023
2.0	01/18/2023	800080101102	Date de la première parution: 01/18/2023

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations du Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Accent™ IS Herbicide
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur**IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ**

Fabricant/Importateur : CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY
#2450, 215 - 2ND STREET S.W.
CALGARY AB, T2P 1M4
CANADA

Information aux clients : 800-667-3852
Adresse de courrier électronique : solutions@corteva.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CANUTEC
1-888-226-8832

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide
Restrictions d'utilisation : Ne pas utiliser le produit à d'autres fins que celles spécifiées ci-dessus.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Cancérogénicité : Catégorie 1A

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H350 Peut provoquer le cancer.

Accent™ IS Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 01/18/2023 Numéro de la FDS: 800080101102 Date de dernière parution: 01/18/2023
 Date de la première parution: 01/18/2023

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
 P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

Entreposage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Nicosulfuron	Nicosulfuron	111991-09-4	54.5
Isoxadifen-ethyl	Isoxadifen-ethyl	163520-33-0	13.64
Kaolin	Kaolin	1332-58-7	$\geq 10 - < 20$ *
Sucrose	Sucrose	57-50-1	$\geq 3 - < 10$ *
Alkylnaphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt	Alkylnaphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt	68425-94-5	$\geq 1 - < 3$ *
Benzenesulfonic acid, dodecyl-, branched, sodium salt	Benzenesulfonic acid, dodecyl-, branched, sodium salt	69227-09-4	$\geq 1 - < 3$ *
Quartz	Quartz	14808-60-7	$\geq 0.1 - < 0.3$ *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des soins.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
 S'il n'y a pas de respiration, si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle ou l'oxygène par du personnel qualifié.

Accent™ IS Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/18/2023
2.0	01/18/2023	800080101102	Date de la première parution: 01/18/2023

- | | | |
|--|---|---|
| En cas de contact avec la peau | : | Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes.
Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes.
Enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, après 5 minutes et continuer de rincer l'œil.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : | Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux.
Consulter un médecin si nécessaire. |
| Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés | : | Inconnu. |

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | | |
|--|---|---|
| Moyen d'extinction approprié | : | Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool |
| Moyens d'extinction inadéquats | : | Poudre chimique d'extinction |
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
L'application de mousse libérera d'importantes quantités d'hydrogène gazeux qui peut se retrouver emprisonné sous la nappe de mousse.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |
| Produits de combustion dangereux | : | Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. |
| Méthodes spécifiques d'extinction | : | Ne pas laisser l'agent extincteur entrer en contact avec le contenu du conteneur. La plupart des agents extincteurs provoqueront un dégagement d'hydrogène. Retirer les contenants non endommagés de la zone d'incendie s'il est sécuritaire de le faire.
Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Évacuer la zone.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. |
| Autres informations | : | Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. |
| Équipement de protection spécial pour les pompiers | : | Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.
Utiliser un équipement de protection personnelle. |

Accent™ IS Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/18/2023
2.0	01/18/2023	800080101102	Date de la première parution: 01/18/2023

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Éviter la formation de poussière.
Éviter l'inhalation de la poussière.
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».
- Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Éviter tout déversement dans l'environnement.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.
- Ramasser et évacuer sans créer de poussière.
Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'événement doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Ventilation locale/totale : Utiliser avec une ventilation aspirante localisée.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Ne pas fumer.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.
Éviter l'inhalation des vapeurs ou des brumes.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus

Accent™ IS Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 01/18/2023 Numéro de la FDS: 800080101102 Date de dernière parution: 01/18/2023
 Date de la première parution: 01/18/2023

d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Conditions de stockage : Stocker dans un récipient fermé.
 Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
 Garder dans des contenants proprement étiquetés.
 Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.

Matières à éviter : Oxydants forts
 Peroxydes organiques
 Produits explosifs
 Gaz

Matériel d'emballage : Matériau inadéquat: Inconnu.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Kaolin	1332-58-7	TWA (Respirable)	2 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Respirable)	2 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (poussière respirable)	2 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Fraction respirable)	2 mg/m3	ACGIH
Sucrose	57-50-1	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Poussière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (fraction de poussière inhalable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m3	ACGIH
Quartz	14808-60-7	TWA (Matières particulaires respirables)	0.025 mg/m3	CA AB OEL
		LMPT (Fraction respirable)	0.1 mg/m3	CA ON OEL
		VEMP (poussière respirable)	0.1 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Respirable)	0.025 mg/m3 (Silice)	CA BC OEL
		TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m3 (Silice)	ACGIH

Accent™ IS Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/18/2023
2.0	01/18/2023	800080101102	Date de la première parution: 01/18/2023

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail.

Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué.

Protection des mains

Remarques : Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle").
AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Protection de la peau et du corps : Equipement de protection individuel requis pour une entrée anticipée:

Combinaison

Gants résistants aux produits chimiques, Catégorie A (tel que caoutchoucbutyle, caoutchouc naturel, caoutchouc néoprène ou caoutchouc nitrile), tous plus grands que ou égaux à 14 mils

Chaussures et chaussettes

Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter:

Chemise à longues manches et pantalons longs.

Gants résistants aux produits chimiques, Catégorie A (tel que caoutchoucbutyle, caoutchouc naturel, caoutchouc néoprène ou caoutchouc nitrile), tous plus grands que ou égaux à 14 mils

Chaussures et chaussettes

Mesures de protection : Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPP. S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac.

Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur.

Se laver à fond et mettre des vêtements propres.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : solide, granules

Accent™ IS Herbicide

Version 2.0	Date de révision: 01/18/2023	Numéro de la FDS: 800080101102	Date de dernière parution: 01/18/2023 Date de la première parution: 01/18/2023
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Couleur	: brun pâle, foncé, havane
Odeur	: légère
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
pH	: 5.3
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point de congélation	Sans objet
Point/intervalle d'ébullition	: Sans objet
Point d'éclair	: Méthode: vase clos Sans objet
Taux d'évaporation	: Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Sans objet
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Sans objet
Pression de vapeur	: Sans objet
Densité de vapeur relative	: Sans objet
Densité	: 0.664 g/cm3
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Sans objet
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de dangers particuliers à signaler. Inconnu.

Accent™ IS Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/18/2023
2.0	01/18/2023	800080101102	Date de la première parution: 01/18/2023

Conditions à éviter	:	Inconnu.
Produits incompatibles	:	Aucune.
Produits de décomposition dangereux	:	Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): > 5.4 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Toxicité cutanée aiguë	:	DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Composants:**Nicosulfuron:**

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg Méthode: Directive de test OPP 81-1 de l'EPA des États-Unis
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): > 5.9 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 81-3 Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Toxicité cutanée aiguë	:	DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 81-2 Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Isoxadifen-ethyl:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat, mâle et femelle): 1,740 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat, mâle et femelle): 5.04 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Toxicité cutanée aiguë	:	DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Kaolin:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
-------------------------------	---	---------------------------

Sucrose:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale
-------------------------------	---	--

Accent™ IS Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/18/2023
2.0	01/18/2023	800080101102	Date de la première parution: 01/18/2023

Alkyl naphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 4,500 mg/kg

Benzenesulfonic acid, dodecyl-, branched, sodium salt:Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Faible toxicité par ingestion.
L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer.DL50 (Rat): > 1,000 mg/kg
Méthode: Estimation

Toxicité cutanée aiguë : Remarques: Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

DL50 (Lapin): > 1,000 mg/kg
Méthode: Estimation**Quartz:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 11,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau**Produit:**Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau**Composants:****Nicosulfuron:**Espèce : Lapin
Méthode : US EPA Ligne directrice OPP 81-5
Résultat : Pas d'irritation de la peau**Kaolin:**Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau**Sucrose:**Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau**Alkyl naphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:**Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau**Benzenesulfonic acid, dodecyl-, branched, sodium salt:**

Résultat : Irritation de la peau

Accent™ IS Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/18/2023
2.0	01/18/2023	800080101102	Date de la première parution: 01/18/2023

Quartz:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux**Produit:**

Espèce	: Lapin
Résultat	: Pas d'irritation des yeux

Composants:**Nicosulfuron:**

Espèce	: Lapin
Résultat	: Pas d'irritation des yeux
Méthode	: US EPA Ligne directrice OPP 81-4

Kaolin:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Pas d'irritation des yeux

Sucrose:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Pas d'irritation des yeux

Alkyl naphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Irritation des yeux

Benzenesulfonic acid, dodecyl-, branched, sodium salt:

Résultat	: Corrosif
----------	------------

Quartz:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire**Produit:**

Espèce	: Souris
Résultat	: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Composants:**Nicosulfuron:**

Type d'essai	: Test de Buehler
Espèce	: Cobaye
Méthode	: US EPA Ligne directrice OPP 81-6
Résultat	: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Accent™ IS Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/18/2023
2.0	01/18/2023	800080101102	Date de la première parution: 01/18/2023

Isoxadifen-ethyl:

Espèce	: Cobaye
Évaluation	: Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-catégorie 1B.

Benzenesulfonic acid, dodecyl-, branched, sodium salt:

Remarques	: Pour la sensibilisation cutanée. N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.
-----------	--

Remarques	: Concernant la sensibilisation respiratoire: Aucune donnée trouvée.
-----------	---

Quartz:

Espèce	: Cobaye
Évaluation	: Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Mutagénécité de la cellule germinale**Composants:****Nicosulfuron:**

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation	: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.
---	--

Sucrose:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation	: Les résultats d'études de toxicologie génétique in vitro n'ont pas été concluants., Les résultats d'études de toxicologie génétique sur les animaux n'ont pas été concluants.
---	---

Benzenesulfonic acid, dodecyl-, branched, sodium salt:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation	: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Les tests in vivo n'ont pas montré d'effet génotoxique.
---	---

Cancérogénécité**Composants:****Nicosulfuron:**

Cancérogénécité - Évaluation	: N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.
------------------------------	---

Isoxadifen-ethyl:

Cancérogénécité - Évaluation	: N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.
------------------------------	---

Kaolin:

Cancérogénécité - Évaluation	: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.
------------------------------	---

Les données disponibles suggèrent que le produit ne devrait pas provoquer le cancer.

Accent™ IS Herbicide

Version 2.0	Date de révision: 01/18/2023	Numéro de la FDS: 800080101102	Date de dernière parution: 01/18/2023 Date de la première parution: 01/18/2023
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Quartz:

Cancérogénicité - Évaluation : Cancérogène pour l'homme.

A provoqué le cancer chez les humains.

Toxicité pour la reproduction**Composants:****Nicosulfuron:**

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction., Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la fécondité.
- Évaluation N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.

Isoxadifen-ethyl:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
- Évaluation Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère.

Benzenesulfonic acid, dodecyl-, branched, sodium salt:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la fécondité., Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
- Évaluation Chez les animaux de laboratoire, seules des doses toxiques pour les mères ont provoqué des malformations congénitales.

STOT - exposition unique**Composants:****Nicosulfuron:**

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Isoxadifen-ethyl:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Kaolin:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Sucrose:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Alkylphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Accent™ IS Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/18/2023
2.0	01/18/2023	800080101102	Date de la première parution: 01/18/2023

Benzenesulfonic acid, dodecyl-, branched, sodium salt:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Quartz:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

STOT - exposition répétée**Composants:****Quartz:**

Organes cibles : Poumons
Évaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée**Composants:****Nicosulfuron:**

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Isoxadifen-ethyl:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Foie.
Reins.

Kaolin:

Remarques : Une exposition excessive répétée à la silice cristalline peut provoquer la silicose, une maladie des poumons progressive et invalidante.

Benzenesulfonic acid, dodecyl-, branched, sodium salt:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Quartz:

Espèce : Rat
Voie d'application : Inhalation
Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
poumon

Toxicité par aspiration**Composants:****Nicosulfuron:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Isoxadifen-ethyl:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Accent™ IS Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/18/2023
2.0	01/18/2023	800080101102	Date de la première parution: 01/18/2023

Kaolin:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Alkyl naphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Benzenesulfonic acid, dodecyl-, branched, sodium salt:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Quartz:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Composants:****Nicosulfuron:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est très hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1 mg/L chez les espèces les plus sensibles.

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en statique

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 72-1

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type d'essai: Essai en statique

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 72-2

BPL: oui

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 43 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 71.17 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

EbC50 (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): 41.8 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

BPL: oui

ErC50 (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): 59.8 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

BPL: oui

Accent™ IS Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/18/2023
2.0	01/18/2023	800080101102	Date de la première parution: 01/18/2023

CE50 (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0.0032 mg/l
 Durée d'exposition: 7 d
 Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 122-2 & 123-2
 BPL: oui

Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique) : 100
 Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 24 mg/l
 Durée d'exposition: 90 d
 Type d'essai: Phase de Vie-Précoce
 Méthode: OCDE Ligne directrice 210
 BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 43 mg/l
 Durée d'exposition: 21 d
 Type d'essai: Renouvellement statique
 Méthode: OCDE Ligne directrice 202
 BPL: oui

Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10
 Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 par voie orale (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,250 mg/kg
 Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 71-1
 BPL: oui

CL50 par voie alimentaire (Anas platyrhynchos (canard malard)): > 5,620 mg/kg
 Durée d'exposition: 5 d
 Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 71-2
 BPL: oui

DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): 0.050 mg/kg
 Durée d'exposition: 48 h
 Méthode: Directives du test 213 de l'OECD
 BPL: oui

DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 100 mg/kg
 Durée d'exposition: 48 h
 Méthode: Directives du test 214 de l'OECD
 BPL: oui

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.
 Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Isoxadifen-ethyl:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.34 mg/l
 Point final: mortalité
 Durée d'exposition: 96 h
 Type d'essai: dynamique

Accent™ IS Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/18/2023
2.0	01/18/2023	800080101102	Date de la première parution: 01/18/2023

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0.22 mg/l
 Point final: mortalité
 Durée d'exposition: 96 h
 Type d'essai: dynamique

Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique) : 1
 Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.42 mg/l
 Durée d'exposition: 28 d
 Type d'essai: dynamique

(Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.65 mg/l
 Point final: Inhibition du taux de croissance
 Durée d'exposition: 28 d
 Type d'essai: dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.38 mg/l
 Durée d'exposition: 21 d
 Type d'essai: Essai en semi-statique

Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Sucrose:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Type d'essai: Essai en statique
 Méthode: Méthode non spécifiée.

Benzenesulfonic acid, dodecyl-, branched, sodium salt:**Évaluation écotoxicologique**

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.
 Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité**Composants:****Nicosulfuron:**

Biodégradabilité : Remarques: Selon les résultats des tests de biodégradabilité, ce produit est difficilement biodégradable.

Sucrose:

ThOD : 1.12 kg/kg

Photodégradation : Type d'essai: Demi-vie (photolyse indirecte)
 Produit sensibilisant: Radicaux OH
 Concentration: 1,500,000 1/cm3
 Constante de vitesse: 1.1479E-10 cm3/s
 Méthode: Estimation

Accent™ IS Herbicide

Version 2.0	Date de révision: 01/18/2023	Numéro de la FDS: 800080101102	Date de dernière parution: 01/18/2023 Date de la première parution: 01/18/2023
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Potentiel bioaccumulatif**Composants:****Nicosulfuron:**

Bioaccumulation	:	Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	log Pow: -1.15 Méthode: Estimation Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Isoxadifen-ethyl:

Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	log Pow: 3.8 (30 °C)
--	---	----------------------

Kaolin:

Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Remarques: Le partage de l'eau vers le n-octanol ne s'applique pas.
--	---	---

Sucrose:

Bioaccumulation	:	Coefficient de bioconcentration (BCF): 3 Méthode: Estimation
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3). Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50). log Pow: -3.7 - -3.67 Méthode: Estimation Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Alkyl naphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:

Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Remarques: Pas de données disponibles pour ce produit.
--	---	--

Benzenesulfonic acid, dodecyl-, branched, sodium salt:

Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Remarques: Aucune donnée trouvée.
--	---	-----------------------------------

Mobilité dans le sol**Composants:****Nicosulfuron:**

Répartition entre les compartiments environnementaux	:	Koc: 33 - 51 Remarques: Dans les conditions actuelles d'utilisation le produit a un faible potentiel de mobilité dans le sol.
--	---	--

Sucrose:

Répartition entre les compartiments environnementaux	:	Koc: 3.16 Méthode: Estimation Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).
--	---	--

Accent™ IS Herbicide

Version 2.0	Date de révision: 01/18/2023	Numéro de la FDS: 800080101102	Date de dernière parution: 01/18/2023 Date de la première parution: 01/18/2023
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Benzenesulfonic acid, dodecyl-, branched, sodium salt:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Autres effets néfastes**Composants:****Nicosulfuron:**

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Kaolin:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Sucrose:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Alkyl naphthalenesulfonic acid, polymer with formaldehyde, sodium salt:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Benzenesulfonic acid, dodecyl-, branched, sodium salt:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Accent™ IS Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/18/2023
2.0	01/18/2023	800080101102	Date de la première parution: 01/18/2023

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales****UNRTDG**

No. UN	: UN 3077
Nom d'expédition	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Isoxadifen-ethyl, Nicosulfuron)
Classe	: 9
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9

IATA-DGR

UN/ID No.	: UN 3077
Nom d'expédition	: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Isoxadifen-ethyl, Nicosulfuron)
Classe	: 9
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 956
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 956

Code IMDG

No. UN	: UN 3077
Nom d'expédition	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Isoxadifen-ethyl, Nicosulfuron)
Classe	: 9
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
EmS Code	: F-A, S-F
Polluant marin	: oui
Remarques	: Stowage category A

Accent™ IS Herbicide

Version 2.0	Date de révision: 01/18/2023	Numéro de la FDS: 800080101102	Date de dernière parution: 01/18/2023 Date de la première parution: 01/18/2023
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**TDG**

No. UN	: UN 3077
Nom d'expédition	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Isoxadifen-éthyl, Nicosulfuron)
Classe	: 9
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
Code ERG	: 171
Polluant marin	: Oui (Isoxadifen-éthyl, Nicosulfuron)

Autres informations

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

Pour le transport terrestre Canadien, Exemption TMD : 1.45.1 Polluants marins (la partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger pour les marchandises dangereuses, ne s'appliquent pas si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire).

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

DSL : Ce produit contient des composants qui ne sont pas sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires (PCPA) : 34410

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Accent™ IS Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/18/2023
2.0	01/18/2023	800080101102	Date de la première parution: 01/18/2023

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA :
Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants

Avertissement, contient les allergènes lait et sulfites
Ce produit est toxique pour:
Plantes terrestres
Organismes aquatiques

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Sources et références des informations**

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	:	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA ON OEL / LMPT	:	Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et

Accent[™] IS Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/18/2023
2.0	01/18/2023	800080101102	Date de la première parution: 01/18/2023

toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 01/18/2023
Format de la date : mm/jj/aaaa

Code du produit: GF-4191

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F